

plus diverses, en 1818 comme en 1827 et en 1829, et la simplicité noble et désintéressée de ses nombreuses lettres à ce sujet, ne permettent de douter, ni de sa sincérité, ni de son dévouement.

Il resta donc à Bordeaux sur son siège de premier président ; et sans pouvoir jamais devenir indifférent au sort de la royauté et du pays, ce fut désormais par l'exercice des fonctions judiciaires qu'il aspira à les servir.

Ce côté de la vie de Ravez ne fut assurément ni le moins brillant, ni le moins utile. Charles X l'avait appelé à présider cette Cour de Bordeaux devant laquelle il avait si longtemps fait entendre sa voix puissante ; un tel choix honorait à la fois le Barreau et la Magistrature. Il était pour l'un une haute récompense, pour l'autre une magnifique dotation.

Aussi, au barreau comme à la Cour, le jour de son installation solennelle fut une touchante fête. Le bâtonnier des avocats fut admis à exprimer les sentiments de l'Ordre, fier de revendiquer sa part de ce triomphe fraternel. La Compagnie répondit à ces félicitations avec une délicate courtoisie, et Ravez également dévoué à ces deux nobles corps, indivisibles soutiens de la justice, émut tous les esprits en traçant le portrait du vrai magistrat. Au milieu des acclamations générales, il fut le seul à ne pas s'apercevoir que les applaudissements s'adressaient moins au peintre qu'au modèle. Le modèle, chacun l'avait deviné, et bientôt tout le monde le reconnut.

En effet, nos temps n'en ont pas vu de plus complet. On ne savait s'il fallait admirer davantage l'intuition soudaine qui semblait deviner les causes, ou la consciencieuse sagesse qui les éclairait toujours par les plus savantes investigations. Son infatigable activité pressait le jugement des procès, sans le précipiter jamais ; les pauvres surtout n'attendaient pas.